

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction des Ressources Humaines  
et des Moyens  
Bureau des Ressources Humaines  
et du Budget

Arrêté n° 2353/ 2007 du 6 juillet 2007

**fixant les modalités d'ouverture  
du concours externe  
de maître ouvrier - session 2007**

Le Préfet du département des Pyrénées-Orientales  
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 90-714 du 1er août 1990 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'ouvriers professionnels des administrations de l'Etat et aux corps de maîtres ouvriers des administrations de l'Etat

Vu le décret n°92-361 du 27 mars 1992 modifié portant déconcentration en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire notamment son article 1 ;

Vu l'arrêté ministériel du 7 août 1991, relatif aux règles générales d'organisation des concours de recrutement d'ouvriers professionnels et de maîtres ouvriers des administrations de l'Etat, à la nature et aux programmes des épreuves ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 juin 2007 autorisant au titre de l'année 2007 l'ouverture de concours pour le recrutement de maîtres ouvriers du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, services déconcentrés (femmes et hommes) ;

Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale de la préfecture des Pyrénées-Orientales

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Un concours externe pour le recrutement d'un maître ouvrier est ouvert à la préfecture des Pyrénées Orientales, au titre de l'année 2007 ;

**Article 2 :**

Le maître ouvrier sera affecté(e) à la résidence du préfet et assurera les fonctions de personnel de résidence - cuisinier de qualité, traiteur et pâtisserie (femmes et hommes)

Adresse Postale : 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

---/---

Téléphone : Standard 04.68.51.66.66  
et D R C L 04.68.51.68.00

Renseignements : Internet : [www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr](http://www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr)

0002

**Article 3 :**

L'épreuve écrite d'admissibilité, d'une durée de deux heures et de coefficient 2, destinée à vérifier les connaissances théoriques de base se rapportant au champ professionnel déterminé par le brevet d'études professionnelles spécialité restauration, se déroulera le mercredi 5 septembre 2007 dans le centre d'examen ouvert dans le département des Pyrénées Orientales.

Au terme de cette épreuve, le jury dresse la liste des candidats autorisés à subir les deux autres épreuves du concours :

- L'épreuve pratique, d'une durée de 4 heures 30 et de coefficient 3, destinée à vérifier au moyen de l'accomplissement en situation réelle de tâches se rapportant à la spécialité "*personnel de résidence – cuisinier de qualité, traiteur et pâtisserie*" de la maîtrise des techniques, instruments et méthodes que l'exercice de cette spécialité implique ainsi que des conditions d'hygiène et de sécurité qui les entourent.

- L'épreuve d'entretien oral, d'une durée d'une demi-heure et de coefficient 2, consiste, à partir de la description de situations de travail, à présenter l'organisation du travail d'une équipe dans ses aspects techniques, d'hygiène, de sécurité et de prévention ou à résoudre des problèmes concrets tels qu'ils peuvent surgir au sein d'une équipe. Cette épreuve vise à apprécier l'aptitude des candidats à la conduite d'une équipe ainsi que, le cas échéant, sa connaissance des techniques de base de gestion.

La date de ces deux épreuves d'admission sera précisée ultérieurement.

**Article 4 :**

Les candidats doivent s'adresser, pour retirer **et retourner par voie postale uniquement**, leur demande de candidature au bureau des ressources humaines et du budget de la préfecture, centre d'examen :

- **Préfecture des Pyrénées Orientales** -DRHM/BRHB/section concours techniques [agent des services techniques externe - session 2007] 24 quai Sadi Carnot - 66951 PERPIGNAN Cedex

**Article 5 :**

La date d'ouverture des inscriptions est fixée au **lundi 9 juillet 2007**.

La date de clôture des inscriptions est fixée au **jeudi 9 août 2007** (le cachet de la poste faisant foi).

**Article 6 :**

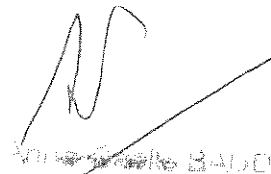
La composition du jury et la liste des candidats autorisés à concourir feront l'objet d'arrêtés préfectoraux ultérieurs.

**Article 7 :**

Madame la Secrétaire Générale de la préfecture du département des Pyrénées-Orientales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet et par délégation

~~Le Sous-Préfet~~  
Le ~~Sous-Préfet~~ Secrétaire Générale

  
Mme ~~BAUDOUIN~~ BAUDOUIN